



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Routelle : M. Claude SIMONIN Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Bernard MOYSE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), J.S. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), J.M. FAIVRE.

**Mandataires :** G. VERRON, J.P. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.C. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, J.M. GIRERD, J.F. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), J.M. BOUSSET.

Délibération n°2012/001987

Rapport n°2.1 - Tramway - Convention de financement du projet MobiGinko (Billettique)

## Tramway - Convention de financement du projet MobiGinko (Billettique)

**Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président**

**Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements**

| Inscription budgétaire  |  |
|---|--|
| A inscrire au BP 2013 et PPIF 2013-2017<br>« AP-AE/CP Réalisation de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway »<br>(budget annexe Transports) | Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008.<br>Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %.<br>Montant du CP 2013 : en cours de finalisation.<br>Montant de l'opération (dépenses) : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur année 2012 : 0 € HT</li><li>• sur la période : 2 853 219,54 € HT</li></ul> Montant de l'opération (recettes) : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur année 2012 : 0 € HT</li><li>• sur la période : 1 059 689,95 € HT</li></ul> |
| <b>Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017</b>   |  |

### Résumé :

Dans le cadre d'un appel à projets « Ville numérique », lancée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour le compte de l'Etat, le projet « MobiGinko », porté par la CAGB, a été sélectionné.

Au sein des investissements en billettique, inscrits dans le budget de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, ce projet consiste dans le développement d'une plateforme commune permettant de payer et valider les titres de transports grâce à un téléphone portable NFC sur l'ensemble du réseau GINKO. Sa mise en œuvre ouvre droit à une subvention de 1 M€ environ pour un investissement, de 2,6 M€ environ. Un développement ultérieur vers une application commune avec d'autres réseaux pourra compléter ce projet.

Il est proposé de signer la convention de soutien avec la CDC, tant au titre des conditions générales que des conditions particulières spécifiques au projet « MobiGinko ».

### I. Le projet « MobiGinko » retenu dans l'appel à projet « Ville numérique »

La Caisse des Dépôts, agissant en son nom et pour le compte de l'Etat, dans le cadre d'un programme d'Investissements d'avenir, « Action « développement de l'économie numérique » - Fonds national pour la société numérique » a lancé un appel à projets sur les 2 thèmes suivants :

- développement des réseaux à très haut débit,
- usages, services et contenus numériques innovants.

Cet appel à projets, doté de 20 millions d'euros et géré par la Caisse des dépôts, permet de cofinancer des projets de développement et de déploiement de services « Near Field Communication (NFC) » innovants portés par des agglomérations couvrant plus de 200 000 habitants.

Les projets présélectionnés concernent en premier lieu les transports publics (comme par exemple l'utilisation d'un téléphone mobile NFC pour acheter et valider son titre de transport) ou le tourisme, le patrimoine et la culture, ainsi que sur les services de vie quotidienne et d'information (accès à des bâtiments, renseignements publics...) ou encore l'achat chez les commerçants.

Afin d'encourager la mutualisation des développements et l'interopérabilité des services d'une ville à l'autre, les collectivités présélectionnées sont invitées à rechercher les synergies entre projets.

17 projets ont été présélectionnés parmi les 29 candidatures déposées, dont celui présenté par la CAGB, dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway et son inscription dans le réseau de transports GINKO.

Ce projet repose sur un partenariat avec TRANSDEV, exploitant de GINKO urbain, et l'agglomération de Grenoble.

Il consiste dans le développement d'une plateforme commune permettant de payer et valider les titres de transport grâce à un téléphone portable NFC dans tout le réseau GINKO (et donc dans le tramway)

Le projet, nommé « MobiGinko », prévoit la mise en place d'une offre de transport multimodale (Transport en commun, vélos, auto partage, stationnement...) disponible quelle que soit l'heure et quel que soit le lieu où se trouve l'utilisateur et accessible à l'aide d'un outil de plus en plus répandu : le téléphone mobile NFC avec accès à Internet mobile. Cette offre complète les services billettiques existants sur cartes sans contact et repose sur une agence de transport en ligne permettant de s'abonner, d'acheter des titres de transports, des prestations de mobilité et d'obtenir de l'information voyageurs (horaires, perturbations...). Le service MobiGinko prévoit, à terme, de pouvoir s'ouvrir à d'autres services tels que l'accès aux musées ou aux piscines.

Le projet MobiGinko impactera le quotidien des habitants de l'agglomération bisontine en développant un « réflexe transports alternatifs » grâce à un accès facilité aux transports en communs et autres services de mobilité (auto partage, covoiturage, stationnement...), à l'information voyageurs et à l'achat de ces différents services. Ce « réflexe transports alternatifs » sera favorable à l'écologie en proposant un service dématérialisé sur téléphone mobile, permettra aux habitants d'être à la pointe de la technologie et proposera des solutions adaptées à certains handicaps (notamment aux malvoyants et non-voyants).

Cette plateforme multimodale sera conçue pour être pérenne et ouverte aux nouveaux développements que pourraient nécessiter l'ajout de nouveaux services ou l'accès à de nouvelles technologies.

Dans le cadre de ce même appel à projet, est ouverte l'opportunité de participer au projet d'Application Billettique Commune (ABC). L'ABC permettra l'achat et la validation de titres de transport sur téléphone mobile NFC sur tous les réseaux ayant choisi d'utiliser l'ABC. Elle incitera les usagers occasionnels à utiliser les transports publics en facilitant l'achat et la validation des titres et permettra aussi aux usagers réguliers du réseau de disposer d'une application prête à l'emploi lors de déplacements occasionnels en dehors de leur réseau de transport habituel.

Cette ABC pourra être en complément ou en substitution de l'ABL (**A**pplication **B**illettique **L**ocale, fonctionnement identique à l'ABC). Le projet « MobiGinko », objet de la subvention, est une ABL pouvant devenir à terme une ABC.

## **II. Budget et plan de financement**

Le projet « MobiGinko » a été retenu avec une assiette subventionnable de 2 853 219,54 € correspondant aux coûts de développement et de déploiement de l'application locale. Ces investissements, dont la partie propre à la CAGB, est d'ores et déjà inscrite dans l'enveloppe budgétaire de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, ouvre droit à une subvention de 1 059 689,95 €.

Si la CAGB décide de participer au projet d'Application Billettique Commune (ABC), au stade du groupe de travail qui définira le référentiel, puis dans la mise en œuvre et la gestion de l'application commune, il s'agira de compléter l'investissement de 250 000 € (montant aujourd'hui estimé) pour une subvention attendue de 1 12 500 € supplémentaires.

L'investissement total serait alors de 3 103 219,54 € HT pour une subvention de 1 172 189,20 €.

### **III. Convention de soutien NFC**

Dans ce contexte, il est proposé la signature d'une convention de soutien entre la Caisse des Dépôts et Consignation, composée de conditions générales identiques pour l'ensemble des bénéficiaires de la subvention au titre de l'appel à projet « Ville numérique » et de conditions particulières spécifiques au projet MOBIGINKO.

Les conditions générales rappellent l'objet de l'appel à projets et les droits et obligations du titulaire en termes de communication sur le projet retenu ; elles soulignent le caractère coopératif des projets et détaillent les étapes de suivi technique (réunions d'avancement, documents à transmettre,...).

La participation financière sera versée via une avance, puis par versements intermédiaires et le solde dans les 12 mois après la date d'achèvement.

Le bénéficiaire s'engage à fournir des indicateurs et une évaluation des retombées du projet

Les conditions spécifiques précisent les définitions techniques et financières (assiette subventionnable et taux de subvention par type de travaux) du projet MobiGinko, le calendrier de mise en œuvre, les modalités de versement.

**A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :**

- prend connaissance des éléments constitutifs du projet **MOBIGINKO**, acceptés par l'appel à projet **NFC** de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, le cas échéant, à signer la convention de soutien avec la **CDC**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,  
Jean-Claude ROY,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 1

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 26 DEC. 2012